



DIRECTION DES AFFAIRES SPORTIVES
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

NOTE D'INFORMATION
A L'ATTENTION DES CLUBS SPORTIFS

Objet : Ouverture de la campagne de subvention 2023

Le Maire de la Ville de Rémire-Montjoly, Claude PLENET, informe l'ensemble des clubs sportifs de l'ouverture de la campagne de subvention pour l'année 2023.

Les clubs sportifs sont invités à effectuer leur demande via le formulaire de demande de subvention 2023 disponible sur le site de la Ville de Rémire-Montjoly - <http://remire-montjoly.mairies-guyane.org> Rubrique « Vie associative » : Subvention 2023

Il rappelle que les dossiers doivent impérativement lui parvenir avant le **31 mars 2023**.
Date butoir pour les demandes de subvention au titre de l'année 2023.

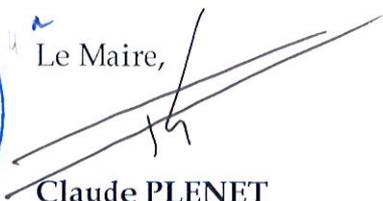
Pour toute information complémentaire, les clubs sont invités à se rapprocher de la Direction des Affaires Sportives et de la Vie Associative.

Stade Municipal Dr Edmard LAMA
Avenue Leon Gontran DAMAS 97354 Rémire-Montjoly
Contact : 05 94 38 92 71
Courriels : ks.stade@orange.fr / czt.satde@orange.fr

Fait à Rémire-Montjoly,
Le 4 janvier 2023



Le Maire,


Claude PLENET